

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 13 janvier 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
<b>TITULAIRES</b>			<b>TITULAIRES</b>		
BERTHOMIER Christian		X	BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard	X		BIQUEZ François	X	
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles	X	
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel		X	GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc	X	
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain		X
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry		X	REVOL Karine	X	
TICHKIEWITCH Serge		X	SALOMON Marie-Thérèse		X
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy	X	
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

<b>Elus absents Grand Lac</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
Alain MOUGNIOTTE	André GIMENEZ
Marie Thérèse SALOMON	Jean Marc VIAL
<b>Elus absents Grand Chambéry</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
Alexandre GENNARO	Sandra FERRARI
Serge TICHKIEWITCH	Cécile TRAHAND
Alexandra TURNAR	Gérard DUMAZ

**Secrétaire de séance :** Gérard DUMAZ

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	8	11
Grand Lac	17	3	12	14

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

**ADMINISTRATION GENERALE: Elections des membres de la commission finances** (compétences obligatoires)

Par délibération 27-23-C du 6 septembre 2023, le conseil syndical a approuvé la création de la commission des finances. La composition de cette commission doit respecter le principe de représentation proportionnelle.

Compte tenu des mouvements parmi les élus délégués au conseil syndical et notamment les élus qui siégeaient à la commission des finances, il convient d'élire les membres de la dite commission.

Pour cette élection, le conseil syndical peut décider à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 27-23-C du 6 septembre 2023 portant création de la commission des finances,

Vu les réponses à l'appel à candidature, lancé le 13 janvier 2025,

Il est proposé d'accepter ces candidatures ainsi que celles émises en séance avant le vote de cette délibération et de procéder à l'élection des membres de la commission des finances repris au tableau ci-dessous :

GRAND LAC	GRAND CHAMBERY
Nicolas VAYRIO	Maryse FABRE
André GIMENEZ	Vincent MIGUEZ
Antoine HUYNH	Serge TICHKIEWITCH
Alain MOUGNIOTTE	Gérard DUMAZ

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** les candidatures en réponse à l'appel à candidature ainsi que celles émises en séance.

**DECIDE** de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

**APPROUVE** l'élection des membres de la commission des finances dont les noms figurent au tableau ci-dessus.

Fait à Aix les Bains, le 20 janvier 2025

Le secrétaire de séance  
Gérard DUMAZ

LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI




Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention (s) : 0
Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

